

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-seizième session**

Bangkok, 21 mai 2020

Point 5 j) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable
à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique : statistiques****Atteindre l'objectif de développement durable n° 14
relatif à la vie aquatique : rendre compte de nos océans****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document a pour objectif d'informer la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique des activités visant à faire progresser les statistiques sur les océans et à renforcer les capacités correspondantes dans la région. Il reprend les conclusions des projets pilotes visant à développer une comptabilité des océans en Chine, en Malaisie, au Samoa, en Thaïlande et au Viet Nam et souligne l'utilité de cette comptabilité à des fins d'information et d'analyse pour l'élaboration de politiques. Le manque de données, les difficultés sur le plan de l'échange et de l'intégration des données et les autres obstacles à la poursuite des travaux sont présentés et une future collaboration à l'échelle régionale visant à appuyer la comptabilité des océans est suggérée afin d'atteindre l'objectif de développement durable n° 14 (Vie aquatique).

La Commission souhaitera peut-être prendre note des progrès accomplis et indiquer de quelle manière elle compte contribuer à la réalisation de l'objectif 14 dans la région, par exemple en finançant ou en entreprenant de nouvelles activités pilotes afin de développer les statistiques sur les océans et de renforcer les capacités de planification du développement durable des ressources marines.

I. Introduction

1. L'océan est une source vitale de subsistance, d'emplois, de nutrition et de croissance économique. Des océans et des écosystèmes marins en bonne santé contribuent à un développement inclusif et à la réduction de la pauvreté, régulent le climat et sont essentiels pour un avenir plus durable. Cependant, en raison de la pollution marine généralisée, de l'acidification et du réchauffement des océans, de l'épuisement des stocks et des espèces de poissons, des pratiques de pêche destructrices, du commerce et des transports non durables et d'une gouvernance marine inadéquate, la santé des océans et des écosystèmes côtiers s'est considérablement détériorée.

* ESCAP/76/L.1/Rev.1.

2. Au niveau mondial, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'objectif de développement durable n° 14 servent de cadre aux mesures nationales de conservation, de restauration et d'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement. La Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, qui s'est tenue en juin 2017, s'est engagée à mettre un coup d'arrêt au déclin de la santé et de la productivité des océans et de leurs écosystèmes et à inverser la tendance, ainsi qu'à protéger et restaurer la résilience et l'intégrité écologique des océans.

3. La gestion durable des ressources marines et le développement des capacités statistiques pour des décisions efficaces et inclusives sur l'océan sont au centre de plusieurs résolutions récentes de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Dans sa résolution 73/5, la Commission a encouragé les États membres à continuer de renforcer leurs capacités en matière de gestion et d'exploitation durables des océans et a prié le secrétariat de favoriser les partenariats régionaux actuels et d'en établir de nouveaux aux fins du renforcement des capacités statistiques en matière de données et de statistiques aux fins de l'objectif 14 dans la région. Dans sa résolution 72/9, la Commission a lancé un appel en faveur d'un accroissement de la coopération, de la collaboration et de la coordination entre les sous-régions et les organisations régionales et a prié le secrétariat d'entreprendre une évaluation des besoins des pays de la région en matière de renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre de l'objectif 14. Dans sa résolution 72/6, la Commission a prié le secrétariat de renforcer le soutien accordé aux États membres qui s'efforcent de mettre en œuvre le Programme 2030 de manière intégrée, notamment par des produits analytiques, des services techniques et des initiatives de renforcement des capacités faisant appel à des produits et des plateformes de partage du savoir, et d'améliorer les données et les capacités statistiques.

4. Bien qu'il existe des informations non négligeables sur l'océan et ses ressources, les gouvernements des pays qui en ont le plus besoin sont les moins à même d'accéder à ces informations et de les appliquer dans leurs décisions politiques, et l'information est fragmentée entre de nombreuses institutions aux niveaux national, régional et international. Il n'existe pas actuellement de méthode uniformisée pour l'intégration des diverses données sur l'océan, ni de forum pour l'échange au niveau régional d'informations et de meilleures pratiques en matière de statistiques et de politiques intégrées relatives aux océans. Cette situation empêche la programmation fondée sur des données probantes et l'utilisation optimale des ressources. À sa quarante-neuvième session, la Commission de statistique a adopté sa décision 49/110 (mars 2018), dans laquelle elle a demandé que les statistiques sur les océans soient prises en compte dans le cadre du travail de révision du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), et a pris note du souhait exprimé par la CESAP et le Programme des Nations Unies pour l'environnement de jouer un rôle directeur dans ce travail. À cet égard, la CESAP a œuvré à l'élaboration de lignes directrices et de méthodes statistiques pour améliorer les données et les statistiques sur les océans.

5. Le projet de renforcement des capacités statistiques en vue d'atteindre l'objectif 14 dans certains États membres de la CESAP a été élaboré pour répondre aux appels mondiaux, régionaux et nationaux en faveur d'un soutien visant à combler les lacunes en matière d'information et de capacités au moyen de partenariats renforcés et de données et statistiques intégrées aux fins de l'objectif 14 et d'autres objectifs, cibles et indicateurs ayant trait aux océans. Le projet était axé sur les domaines suivants : a) renforcement des partenariats en matière de statistiques et de gouvernance relatives aux océans ; b) fourniture d'orientations statistiques sur la comptabilité des océans et c) renforcement des capacités nationales pour conduire et utiliser de manière effective les comptes des océans afin de répondre aux priorités de la politique nationale sur les océans.

6. Dans les sections suivantes, une introduction aux comptes des océans et à leur utilité pour l'analyse politique est donnée, et les résultats du projet susmentionné sont présentés. Les résultats des travaux pilotes menés en Chine, en Malaisie, au Samoa, en Thaïlande et au Viet Nam sont décrits pour illustrer plus avant l'utilité des comptes des océans et montrer différents moyens d'améliorer les statistiques sur les océans que d'autres gouvernements pourraient souhaiter adopter. En outre, le manque de données, les difficultés sur le plan de l'échange et de l'intégration des données et d'autres domaines d'action à entreprendre sont présentés, ainsi que des propositions en vue d'une future collaboration à l'échelle régionale visant à appuyer la comptabilité des océans afin d'atteindre l'objectif de développement durable n° 14.

II. Qu'est-ce qu'un compte des océans ?

7. Un compte des océans est une compilation structurée d'informations cohérentes et comparables, à savoir des cartes, des statistiques et des indicateurs, concernant les environnements marins et côtiers ainsi que les situations sociales et l'activité économique y relatives. Les comptes des océans sont compatibles avec les normes et stratégies statistiques internationales pertinentes, notamment le Système de comptabilité nationale, le Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE), le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) et le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement.

8. Les comptes des océans visent essentiellement à informer et à permettre l'élaboration de politiques, l'analyse et la recherche sur les océans. Les comptes des océans fournissent des structures cohérentes pour uniformiser les données fragmentées en vue de produire des indicateurs intégrés fiables qui sont pertinents pour les décideurs, y compris, mais sans s'y limiter, les indicateurs de l'objectif 14 et d'autres objectifs concernant les océans. Les comptes peuvent être visualisés grâce à des infographies et à des cartes affichant des informations sur les océans facilement interprétables, cohérentes et comparables dans le temps et dans l'espace pour faciliter la gestion intégrée des océans.

9. Les comptes des océans sont conçus pour appuyer l'établissement de rapports complets et cohérents, de même que l'évaluation du large éventail de conditions sociales, économiques et environnementales liées aux océans. Cette vaste perspective se veut cohérente avec les besoins d'information pratique pour la prise de décision en matière de développement durable.

III. Expérimentation des comptes des océans

10. Des études pilotes nationales sur les comptes des océans ont été menées en Chine, en Malaisie, au Samoa, en Thaïlande et au Viet Nam. Elles ont reposé sur le processus suivant : a) la création de groupes de travail interministériels ou le renforcement de ceux qui existent pour évaluer les priorités nationales, les mécanismes de gouvernance et la disponibilité des données concernant les océans ; b) la définition des thèmes pilotes prioritaires ; c) la compilation et l'harmonisation des données disponibles et d) la fourniture d'informations et la diffusion des résultats.

11. L'étroite collaboration et la forte mobilisation institutionnelles des parties prenantes nationales, conjuguées à la participation active de divers professionnels, dont des scientifiques, des statisticiens et des spécialistes, ont été déterminantes pour le succès des cinq études pilotes. Grâce à cette approche participative, les comptes produits ont été immédiatement utiles aux décideurs et des mécanismes nationaux servant de point d'ancrage pour la poursuite des travaux sur les statistiques intégrées aux fins de la gestion durable des ressources marines ont pu être créés ou renforcés.

Objectifs et résultats des études pilotes

12. L'étude pilote en Chine était axée sur l'élaboration de cartes harmonisées des mangroves pour une meilleure compréhension du patrimoine naturel des écosystèmes de mangrove de la baie de Beihai, l'un des importants sites écologiques marins du pays. L'étude pilote a été menée à l'appui de la politique de culture écologique du gouvernement, en mettant l'accent sur la comptabilité des ressources naturelles comme mesure de gouvernance. Selon les résultats, les zones de mangrove sont passées de 4,68 km² à 32,79 km² en 30 ans, représentant un stock total de carbone estimé à 0,67 million de tonnes.

13. L'étude pilote en Malaisie était axée sur l'examen du risque en matière de sécurité alimentaire (à savoir le poisson) le long du détroit de Malacca dans le cadre de la variabilité du climat, en tant qu'évaluation essentielle de la politique nationale d'économie durable des océans. Il est ressorti des résultats que la productivité primaire des océans était plus sensible que celle des terres aux changements climatiques et que la disparition de mangroves avait eu un impact sur certaines espèces de poissons.

14. Les études pilotes menées au Samoa, en Thaïlande et au Viet Nam étaient axées sur les questions de politique touristique durable en établissant des liens de corrélation entre les revenus du tourisme, l'utilisation des ressources naturelles, la pollution terrestre et les impacts sur les écosystèmes.

15. Au Samoa, l'étude pilote était axée sur l'élaboration des tout premiers comptes satellites du tourisme du pays, en les reliant aux comptes existants du SCEE pour l'eau et l'énergie. Les résultats ont fait ressortir qu'en 2018, si le tourisme représentait 12,4 % du produit intérieur brut et 21,5 % des emplois, 11,5 % de la consommation d'eau et 10,1 % de la consommation d'électricité lui étaient imputables.

16. La Thaïlande disposait déjà de comptes satellites du tourisme bien élaborés, mais pas de comptes du SCEE. Ainsi, l'étude pilote a pris la forme d'une étude de cas portant sur les principales destinations touristiques du sud de la Thaïlande (Phuket, Krabi, Phang Nga, Trang et Satun) qui ont généré un revenu total de 16 milliards de dollars en 2016. Les résultats ont mis en évidence que, bien que les touristes ne représentent qu'une personne sur neuf dans les cinq provinces, on peut imputer au tourisme 21 % de la consommation

d'eau, 57 % de la consommation d'énergie, 26 % de la production de déchets et 28 % des émissions de gaz à effet de serre. Une cartographie des zones à fort potentiel touristique, des zones à risque et des sites de conservation a également été entreprise.

17. Au Viet Nam, la province de Quang Ninh a été choisie pour faire l'objet d'une étude de cas concernant l'élaboration de comptes globaux des écosystèmes, en mettant l'accent sur la pollution et le tourisme. Les résultats ont mis en évidence une corrélation entre la disparition de mangroves, d'herbiers marins et de récifs coralliens et des facteurs induits par l'homme tels que la conversion des terres, les pratiques aquacoles, la pollution terrestre due au tourisme et la pollution marine. L'étude pilote a été étendue afin d'élaborer un plan préliminaire d'aménagement de l'espace marin pour la région en tant qu'application politique directe des comptes des océans.

18. Les études pilotes sont l'illustration de l'utilisation pratique du cadre des comptes des océans pour guider l'harmonisation, l'uniformisation et l'intégration des données relatives aux océans afin d'éclairer les priorités politiques nationales.

IV. Des partenariats pour faire progresser la comptabilité des océans

19. Des engagements et des partenariats sont nécessaires pour l'élaboration des comptes des océans et leur utilisation comme cadre pour l'intégration des données et des statistiques aux fins des politiques. En juin 2019, la CESAP et l'Université de Nouvelle-Galles du Sud ont fondé le Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan, structure de coordination et de communication pour diverses institutions ayant un intérêt commun à faire en sorte que les valeurs et les bienfaits des océans soient reconnus et pris en compte dans le cadre de l'adoption de décisions concernant le développement social et économique¹. Ce partenariat vise à atteindre cet objectif en élaborant un cadre technique convenu pour la comptabilité des océans, associé à des activités de renforcement des capacités de collaboration sur l'élaboration, la gestion et l'utilisation dans la prise de décision des comptes des océans qui relient les statistiques sociales, environnementales et économiques.

20. Le Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan coopère avec le Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable². Le Partenariat a organisé son Dialogue mondial inaugural sur la comptabilité des océans et sa première réunion annuelle à Sydney (Australie), en novembre 2019, avec le soutien du programme « Économie bleue » de la Banque mondiale³. En décembre 2019, le Partenariat comptait huit membres officiels : l'Australian National Centre for Ocean Resources and Security (Centre national australien des ressources et de la sécurité des océans) ; la CESAP ; l'Institut de stratégie et de politique en matière de ressources naturelles et d'environnement (Viet Nam) ; le Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales ; le Ministère canadien des pêches et des océans (Pêches et Océans Canada) ; l'Université de Nouvelle-Galles du Sud ; l'Université des sciences technologiques de la péninsule du Cap (Afrique du Sud) et l'Université d'Ottawa⁴.

¹ Voir www.oceanaccounts.org/.

² Voir www.oceanpanel.org/.

³ Voir www.unescap.org/events/global-dialogue-ocean-accounting-and-first-annual-meeting-global-ocean-accounts-partnership.

⁴ La Banque mondiale et plusieurs autres institutions ont entrepris de devenir membres officiels du Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan.

Projet d'orientations techniques sur la comptabilité des océans aux fins du développement durable

21. L'un des principaux objectifs du Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan est d'élaborer un projet d'orientations techniques sur la comptabilité des océans aux fins du développement durable, qui comporte les éléments suivants : une description d'un cadre statistique pour la compilation cohérente, comparable et homogène de données, de statistiques et d'indicateurs relatifs aux océans ; des orientations sur l'élaboration de comptes des océans compatibles avec le Système de comptabilité nationale, le Cadre central du SCEE et le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), et des cas d'utilisation de comptes des océans pour l'élaboration de politiques.

22. L'élaboration du projet d'orientations techniques a commencé par la définition de neuf questions techniques clefs lors de l'atelier régional d'experts de l'Asie et du Pacifique sur les comptes des océans, qui s'est tenu en août 2018⁵. Depuis lors, la publication a évolué à plusieurs reprises, au cours desquelles ces neuf questions ont fait l'objet d'expérimentations, ont été élaborées et, dans certains cas, résolues. Les travaux se sont appuyés sur les commentaires des experts mondiaux, les résultats des cinq études pilotes susmentionnées, ainsi que sur l'examen et les débats qui ont eu lieu à l'occasion du Dialogue mondial sur la comptabilité des océans.

23. La dernière version du projet d'orientations techniques sur la comptabilité des océans aux fins du développement durable (version 0.8) est disponible sur la plateforme régionale des comptes des océans de la CESAP, ainsi que des supports de formation sur les comptes des océans et des travaux de recherche contributifs tels que l'inventaire mondial des données sur les océans, la cartographie des écosystèmes océaniques mondiaux et une vue d'ensemble de l'aménagement de l'espace marin dans la région Asie-Pacifique 2009-2019⁶.

V. Quelles sont les prochaines étapes ?

24. La composition du Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan devrait s'élargir considérablement en 2020, à l'appui des activités en cours dans ce domaine et pour promouvoir les intérêts des 18 gouvernements qui étaient représentés au Dialogue mondial sur la comptabilité des océans. Les activités du Partenariat en 2020 seront soutenues par le programme « Économie bleue » de la Banque mondiale.

25. Dans le cadre du Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan, la CESAP, l'Université de Nouvelle-Galles du Sud et des partenaires continueront de contribuer au renforcement des capacités des gouvernements qui souhaitent élaborer, mettre à l'essai et expérimenter plus avant le cadre des comptes des océans. Le Partenariat s'emploie également à mener d'autres projets pilotes, à étendre des projets pilotes existants et à intégrer les comptes des océans dans la planification et la politique de développement des océans.

26. La version 1.0 du projet d'orientations techniques sur la comptabilité des océans aux fins du développement durable devrait être publiée avant le deuxième Dialogue mondial sur la comptabilité des océans, qui sera organisé par Pêches et Océans Canada et Statistiques Canada à Ottawa en octobre 2020.

⁵ Voir www.unescap.org/events/asia-and-pacific-regional-expert-workshop-ocean-accounts.

⁶ Disponible à l'adresse suivante : <http://communities.unescap.org/node/1144/view>.

Entre-temps, la CESAP a transmis la version 0.8 à la Commission de statistique pour examen à sa cinquante et unième session, prévue à New York en mars 2020, dans le cadre de la révision en cours du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale). Les parties pertinentes du projet d'orientations techniques devraient être examinées par le Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique lors de sa quinzième session, en juillet 2020.

27. Le Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan continuera également à jouer un rôle actif en soutenant le Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable et les processus connexes en vue du Sommet mondial sur l'océan, prévu à Tokyo en mars 2020, et de la Conférence des Nations Unies sur les océans, qui se tiendra à Lisbonne en juin 2020.

VI. Questions portées à l'attention de la Commission

28. La Commission souhaitera peut-être prendre note des progrès accomplis, fournir des conseils et des avis sur les prochaines étapes prévues et encourager la poursuite de la collaboration régionale visant à renforcer la comptabilité de l'océan.

29. Les États membres sont invités à indiquer s'ils souhaitent devenir membres officiels du Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan et s'ils sont déterminés à contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 dans la région, par exemple en finançant ou en entreprenant de nouvelles activités pilotes afin de développer les statistiques sur les océans et de renforcer les capacités de planification du développement durable des ressources marines.